



**2 500 \$**  
**À GAGNER !**  
**EN PRIX \***

PARTICIPE AU  
MOUVEMENT ET PARTAGE  
TA BOUGEOTTE AU  
**WWW.JNSAP.CA**

\*Détails, règlement et conditions sur [www.bit.ly/jnsap2020](http://www.bit.ly/jnsap2020)

# RÈGLEMENT

## CONCOURS - RÉGION ÎLE DE MONTRÉAL

### JOURNÉE NATIONALE DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE 2020

#### 1. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- 1.1 Le concours, volet régional - Montréal est ouvert à toute personne résidant sur l'île de Montréal et ayant atteint l'âge de 18 ans en date de sa participation au concours.

Le public peut participer en ligne sur [jnsap.ca](http://jnsap.ca), dans la section *Région de Montréal*.

- 1.2 Sont exclus tous les membres du personnel et les membres du conseil d'administration de Sport et Loisir de l'île de Montréal ainsi que les membres de leur famille immédiate. Aux fins des présents, « famille immédiate » s'entend des pères, mères, frères, sœurs, enfants, conjoint légal ou de fait et toutes personnes avec lesquelles ces employés et intervenants sont domiciliés.
- 1.3 Le concours est ouvert pour l'inscription à partir du samedi, 2 mai 2020, à 12 h 01 jusqu'au mardi 12 mai 2020, à 23 h 59.
- 1.4 Les photos publiées doivent avoir été prises entre le 27 avril 2020 et le 12 mai 2020 et doivent respecter les directives de la santé publique.

#### 2. COMMENT PARTICIPER

- 2.1 Aucun achat n'est requis.
- 2.2 Pour participer, il suffit de respecter les critères d'admissibilité énoncés ci-haut pendant la durée du concours et de compléter les trois étapes suivantes :
- Pratiquer une activité physique ou sportive (bougeotte) à la maison ou à l'extérieur en respectant les directives de la santé publique.
  - Prendre une photo de votre bougeotte et téléchargez-la sur le site <https://jnsap.ca/>, (dans l'onglet inscription).
  - Remplir le court formulaire.



**2 500 \$**  
**À GAGNER !**  
**EN PRIX \***

PARTICIPE AU  
MOUVEMENT ET PARTAGE  
TA BOUGEOTTE AU  
**WWW.JNSAP.CA**

\*Détails, règlement et conditions sur [www.bit.ly/jnsap2020](http://www.bit.ly/jnsap2020)

2.3 Participation quotidienne : Les personnes participantes peuvent pratiquer plusieurs bougeottes chaque jour et télécharger chaque fois leurs photos sur le site Internet [www.jnsap.ca](http://www.jnsap.ca).

Il est important de noter qu'une seule bougeotte par jour sera considérée pour le prix de participation, pour un maximum de 11 participations et ce, pour toute la durée du concours, de la région de Montréal, dans le cadre de la JNSAP (1 par jour, du 2 au 12 mai, pour un total de 11 jours).

### 3. PRIX DE PARTICIPATION

3.1 Un (1) bon d'achat chez [SOS Vélo](#).

Tirage au sort le 14 mai 2020 ou selon la date de réouverture de l'organisme.

**Valeur totale du prix : 1 000 \$**

3.2 Six (6) bons d'achat de 250\$ chacun applicable à l'inscription à une ou des activités offertes par un organisme membre (actif, affilié et sympathisant) de Sport et Loisir de l'île de Montréal qui œuvre en sport ou en loisir.

Chaque bon de 250 \$ est applicable pour un seul organisme, au choix du gagnant.

Tirage au sort le 14 mai 2020.

**Valeur totale du prix : 1 500 \$**

### 4. EXCLUSIONS ET CONDITIONS PARTICULIÈRES

4.1 Les prix ne sont pas monnayables, ni remboursables. Les prix sont transférables à une autre personne, sauf dans les cas d'exclusion énoncés plus haut.

La valeur des prix est basée sur les prix en vigueur en 2020 ou en 2021.

4.2 Les organisateurs ne peuvent assumer aucune responsabilité pour les réclamations, pertes, dommages, frais ou dépenses pouvant découler de tout accident, blessure ou décès suite à l'utilisation, le transport, le rangement ou de tout autre manière liée aux prix.

4.3 Aucune compensation ne sera proposée dans le cas où les prix doivent être annulés pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, telle que les conditions météorologiques ou la situation sanitaire actuelle en lien avec le Covid-19.



**2 500 \$**  
**À GAGNER !**  
**EN PRIX \***

PARTICIPE AU  
MOUVEMENT ET PARTAGE  
TA BOUGEOTTE AU  
**WWW.JNSAP.CA**

\*Détails, règlement et conditions sur [www.bit.ly/jnsap2020](http://www.bit.ly/jnsap2020)

4.4 Les personnes qui participent à ce concours et qui s'inscrivent sur la plateforme [jnsap.ca](http://jnsap.ca) consentent à ce que SLIM utilise leur nom, photographies, images et toute déclaration relative au concours à des fins promotionnelles, sans rémunération ni compensation supplémentaire.

Le nom des gagnants et les photos des bougeottes seront publiés aux endroits suivants :

- sur le site internet du concours: <https://jnsap.ca/>
  - sur le site internet de Sport et Loisir de l'île de Montréal :  
<https://www.sportloisirmontreal.ca/expertises/activite-physique/#idjournee-nationale-du-sport-et-de-lactivite-physique>
  - sur la page Facebook de SLIM et sur la page Facebook de la JNSAP
- Les annonces publiques se feront aux moments choisis par SLIM.

## 5. TIRAGE ET ATTRIBUTION DES PRIX

5.1 Tous les sept prix seront attribués par tirage au sort le 14 mai 2020.

5.2 Un prix par personne : Une même personne ne peut gagner qu'un seul prix, même si elle a inscrit plusieurs bougeottes sur le site Internet de la JNSAP. Lorsque le nom d'une personne est tiré et que cette dernière répond aux critères d'admissibilité et que les conditions générales sont remplies, le nom de cette personne sera exclu de la suite du tirage.

5.3 Avant qu'une personne participante soit déclarée gagnante du prix lors du tirage, elle sera jointe par téléphone le jour même par les organisateurs du concours. Un courriel de confirmation, dans lequel se retrouveront les consignes pour récupérer le prix, sera également transmis dans les 48 heures suivant la date du tirage.

5.4 En cas de refus d'un gagnant de recevoir son prix, les organisateurs du concours seront libérés de toute obligation relativement à la remise du prix et pourront procéder, à leur discrétion, à un nouveau tirage.

Toute personne qui participe au concours de la région de Montréal dans le cadre de la Journée nationale du sport et de l'activité physique accepte de se conformer au présent règlement.